

(ou entendra pieusement réciter) l'acte de consécration « O CŒUR TRÈS SAINT ET TRÈS AIMANT DE JÉSUS... » ; *confess.*, *commun.*, *visite*, *prière* (3).

Deuxième dimanche de chaque mois.

CONFRÈRES DU SCAPULAIRE DE N.-D. DU MONT-CAR-MEL ; *confess.*, *commun.*, *prière*, assistance à la procession de la confrérie (4) ; †. (A suivre).

II.—Indulgences attachées aux fêtes fixes et mobiles.

MARS

(Suite)

5. S. Jean-Joseph de la Croix, confesseur du 1er ordre de S. François d'Assise.

VISITE D'UNE ÉGLISE DE FRANCISCAINS ; pour tous les fidèles, *confess.*, *commun.*, *prière*. Dans les lieux où il n'y a pas telle église, les *tertiaires* (non les autres fidèles) peuvent gagner cette indulgence en visitant l'église paroissiale.

6. Ste Colette, vierge, du 2me ordre de S. François d'Assises.

Même indulgence qu'hier.

9. { Ste Françoise de Rome, veuve.
Ste Catherine de Bologne, veuve, du 2me ordre de S. François d'Assise.

Zélateurs et zélatrices du Cœur de Jésus ; *confess.*, *commun.* pour le pape, l'Église et les nécessités des âmes, *prière*.

VISITE D'UNE EGLISE DE FRANCISCAINS ; comme le 5.

Pendant la neuvaine à S. François-Xavier.

Tout fidèle qui suit quelques exercices publics de cette neuvaine ; *confess.*, *commun.*, *prière*.

(A suivre).

5. S.

AUX PRIÈRES

M. l'abbé Deguire, P. S. S., curé de Notre-Dame.

(4) Les confrères qui, ayant communiqué, ne pourront commodément prendre part à cette procession gagneront l'indulgence en faisant le même jour une visite à la chapelle de la confrérie.